



CONDITIONS DE PARTICIPATION 5 ème Challenge Aviron Entreprises

Ce Challenge est ouvert à toutes les entreprises.

Les équipes sont constituées de 4 personnes : (4 rameurs d'une même entreprise et un barreur de la section Aviron).

Si il y a plus d'un rameur par entreprise qui est licencié auprès de la FFA, l'équipe partira avec un handicap de points

3 entraînements avant le challenge sont proposés par l'Aviron Club Dolois, pour se familiariser à la pratique de l'aviron en yolette.
Les horaires d'entraînement seront à déterminer avec l'encadrement.
Il est **indispensable de savoir nager** (attestation sur l'honneur) et de fournir **un certificat médical** dès le début des entraînements.

Organisation :

Les entraînements auront lieu entre le 23 mai et le 22 juin 2019
Ils seront programmés principalement les mardi et jeudi de 18h à 20h et les samedi et dimanche de 10h à 12h00

Catégories : 3 catégories d'équipe :

Femme : 4 femmes **Mixte :** 3 femmes + 1 homme ou 2 femmes + 2 hommes ou 3 hommes + 1 femme **Homme :** 4 hommes

Epreuves :

Trois épreuves sont proposées dans la matinée **deux en bateau,**

- un premier parcours de classement sur 500m en yolettes
- un deuxième parcours pour les différentes finales

une au sol,

- en relais sur machine à ramer sur 2000m

Le classement des entreprises se fera par addition des résultats établis en yolette, à la machine à ramer et selon les handicaps propres à chacune des catégories.